Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_18-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : M^me^ PERRIN, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à M^me^ PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, M^me^ LIOT à M^me^ BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, M^me^ GOURVÈS à M^me^ MARROT, M^me^ KERDAVID à M^me^ LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, M^me^ PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : M^me^ BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

FONCIER

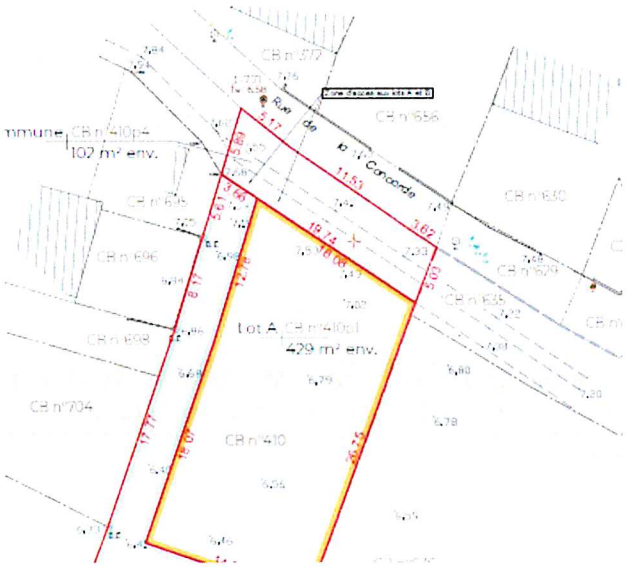
Question n° 18 — **ACQUISITION DE LA PARCELLE CB N°410p (NOUVELLEMENT CADASTREE CB N° 745) RUE DE LA CONCORDE**

EXPOSÉ de Mme PERRIN, adjointe à l'urbanisme et présidente de séance

La rue de la Concorde a été aménagée en partie sur une emprise privée (matérialisée en rose sur le plan ci-après) qui n'avait jusqu'alors pu être régularisée.
La parcelle CB N°410 ayant été divisée en deux terrains à bâtir, son propriétaire a sollicité la commune pour régulariser la propriété de ce terrain, d'une contenance estimée à 102 m² sur lequel la voie et l'accotement ont été aménagés.
S'agissant de terrain constructible, le montant proposé pour cette acquisition est de 7 500 €.
La commune réalisera, par ailleurs, à ses frais, les travaux sur la dite-parcelle afin de permettre l'accès aux deux terrains issus de la division de la parcelle cadastrée CB N°410 (CB N° 742 d'une part et CB N°743 et 744 d'autre part) depuis la rue de la Concorde conformément aux permis de construire délivrés pour ces deux lots.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_18-DE

COMMUNE DE RIANTEC



DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis de la commission cadre de vie en date du 4 décembre 2025 ;

Le conseil municipal décide à 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

— d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CB N°410p (nouvellement cadastrée CB N° 745), située rue de la Concorde, d'une contenance estimée à 102 m2 ;

— DE FIXER le montant de cette acquisition à 7500 € (sept mille cinq cent euros) ;

— DE DIRE que les frais de notaire et de bornage inhérents à cette cession seront à la charge de la commune ;

— D'AUTORISER le maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.

Pièces jointes au projet :
– Néant ;
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

A Riantec, le 17 décembre 2025,

L'adjointe au maire, présidente de séance — La secrétaire de séance,

MAIRIE DE RIANTEC * 56 Morbihan *

Nathalie PERRIN — Dominique BERNARD

Conseil municipal du 11 décembre 2025